
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 7 avril 2020, à 19 h, à huis clos, et ce, en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale; Madame Valérie Fournier, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2020-071

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Le maire s'adresse d'abord à la population afin de faire le point sur la situation actuelle reliée à la COVID-19 :

Sachez que la ville de La Sarre a adopté un plan particulier d'intervention pour la pandémie. Nos équipes sont prêtes et nous travaillons quotidiennement à limiter les impacts tant pour eux que pour nos citoyens. La Ville doit être en mesure de poursuivre et d'assurer ses activités essentielles afin de répondre efficacement aux besoins des citoyens malgré la pandémie.

Ces services essentiels sont les travaux publics, les services administratifs et le service incendie.

Nos trois principaux objectifs pour maintenir la continuité de ces services sont :

- *Assurer la protection du personnel contre l'écllosion de la COVID-19 en mettant en place toutes les mesures de prévention recommandées par la Santé publique;*
- *Minimiser les impacts sur les services aux citoyens et l'organisation en prévoyant des mesures pour faciliter, lors de l'intervention, la mobilisation des employés et des partenaires;*
- *Dans l'éventualité d'un fort taux d'absentéisme de nos ressources humaines,*

la Ville s'est assurée de planifier diverses actions qui pourront être mises en place rapidement pour maintenir les services essentiels.

Présentement, 17 employés sont en télétravail, une vingtaine d'employés temps plein et 30 pompiers temps partiel travaillent avec des mesures particulières afin de respecter la distanciation sociale, en évitant tout contact inutile et en s'assurant de respecter des règles d'hygiène stricte. Une vingtaine d'employés ont été temporairement mis à pied.

Cette semaine, un appel à tous a été lancé : nous décelons une présente encore plus importante de lingettes dans les égouts, ce qui cause beaucoup de conséquences sur nos infrastructures, mais aussi pour nos employés en ces temps difficiles. S'il-vous-plaît, nous avons besoin de votre collaboration. J'insiste! Les lingettes souillées doivent être jetées à la poubelle. Passez le mot dans vos foyers respectifs.

Nos employés sont notre ressource première et nous prenons la situation très au sérieux pour qu'ils puissent traverser cette crise le plus sereinement possible. Aidez-nous à les aider en respectant les consignes émises par la Ville, par la Santé publique ou par toute autre autorité compétente.

Je souhaite également vous informer que les tables de travail ainsi que les séances du conseil se tiennent en ligne depuis deux semaines.

Aussi, je vous rappelle certaines décisions que le conseil a prises afin d'alléger le fardeau financier des citoyens et des entreprises :

- *Les dates d'échéance du paiement des taxes municipales sont reportées de 2 mois :*
 - *4 mai : reporté au 6 juillet*
 - *2 juillet : reporté au 2 septembre*
 - *1^{er} septembre : reporté au 2 novembre*
- *Pour les montants en souffrance, le taux d'intérêt est suspendu jusqu'au 5 juillet;*
- *Toutes les échéances de taxes foncières supplémentaires, excluant toutefois celles des comptes de droits de mutation, facturées avant le 15 mars 2020 et dont les échéances sont prévues entre le 14 mars 2020 et le 31 décembre 2020, sont reportées de 60 jours;*
- *Les stationnements avec parcomètres sont gratuits jusqu'au 5 juillet.*

Je voudrais aussi vous rassurer en vous disant que nous travaillons déjà sur l'après-crise. Parce qu'au-delà de la crise que nous vivons actuellement, il faut se préparer à un retour à la normale, comme l'a mentionné notre premier ministre François Legault, et être prêt à rebondir et à saisir les opportunités.

Et parce que nous avons à cœur le maintien des entreprises sur notre territoire, c'est dans ce sens que nous développerons avec eux et nos différents partenaires un plan de relance au cours des prochains jours, des prochaines semaines.

D'ici là, je demande aux citoyens de favoriser l'achat local. Nos commerçants tentent d'offrir des produits et services avec les outils qu'ils ont. Soyez à l'affût de

tout ce qui est offert. La page Facebook achat local Abitibi-Ouest-La Sarre peut certainement vous aider.

Comme à chacune de mes interventions depuis quelques semaines, je tiens à remercier tous les travailleurs des services essentiels. Je salue aussi la concertation régionale dans le contexte actuel. Les élus se parlent et tentent de trouver des solutions afin de bien gérer la situation. Rappelons que l'accès routier à la Ville de Rouyn-Noranda est maintenant contrôlé.

Je tiens à rappeler aux citoyens qu'il est important d'écouter les consignes. Pas de rassemblement, restez chez vous!

Ensemble, prenons soin les uns des autres.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020

Résolution no 2020-072

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de correction du 12 mars 2020

Résolution no 2020-073

Le procès-verbal de correction du 12 mars 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mars 2020

Résolution no 2020-074

Le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mars 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Appui au Club de curling La Sarre inc. - Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada

Résolution no 2020-075

ATTENDU QUE le Club de curling La Sarre inc. désire acheminer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada, afin de financer les travaux de rénovation et l'achat d'équipement en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'appui de la Ville est requis pour le dépôt de cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada par le Club de curling La Sarre inc.;

QUE cet appui n'implique aucune obligation ni aucune implication financière de la Ville.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Demande d'exemption de taxes Maison St-André Abitibi-Ouest

Résolution no 2020-076

ATTENDU QUE la municipalité a 90 jours, à compter du 27 février 2020, pour donner son appui sur une demande d'exemption de taxes municipales à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE, suite à son déménagement, la Maison St-André Abitibi-Ouest demande une exemption de toutes taxes foncières / d'affaires pour une partie de son immeuble situé au 440, rue Principale à La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que la Ville de La Sarre appuie la demande d'exemption de taxes Maison St-André Abitibi-Ouest.

4.2 Budget révisé 2020 Office d'habitation Lac Abitibi

Résolution no 2020-077

ATTENDU le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation du Lac Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que la Ville de La Sarre approuve le budget révisé 2020 de l'Office d'Habitation Lac Abitibi.

5. TRÉSORERIE

5.1 Poursuite des procédures de ventes pour non-paiement des taxes

Résolution no 2020-078

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre la procédure de ventes pour non-paiement de taxes pour les numéros de matricules suivants 2704-14-7621-0-001 et 2704-14-7621-0-002 du cadastre 3 542 940;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à acquérir ces deux immeubles s'il advenait qu'il n'y ait aucun acheteur;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De poursuivre les procédures de ventes pour non-paiement des taxes pour les matricules suivants 2704-14-7621-0-001 et 2704-14-7621-0-002 du cadastre 3 542 940 et de permettre à la Ville de La Sarre d'acquérir ces deux immeubles si aucun acheteur ne se manifeste.

5.2 Adoption du règlement modifiant le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020

Résolution no 2020-079

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire modifier le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 20 mars 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le règlement 06-2020 constituant le règlement modifiant le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020.

5.3 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière dépose la liste des paiements et la liste des salaires payés au montant de 504 856,42 \$.

5.4 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2020-080

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2020, au montant de 282 642,75 \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du règlement sur les usages conditionnels

Résolution no 2020-081

ATTENDU le Règlement sur les usages conditionnels présenté à ce jour;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le Règlement sur les usages conditionnels.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Réfection de conduite pluviale stationnement de l'aréna Nicol Auto

Résolution no 2020-082

ATTENDU l'état de détérioration avancé des conduites existantes et des regards, dont une partie de tronçon traverse le stationnement de l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU l'écoulement et le captage déficient de l'eau de surface lors de pluie et durant la fonte de la neige;

ATTENDU plusieurs infiltrations et apparences de trous dans le stationnement de l'aréna Nicol Auto vis-à-vis les conduites existantes;

ATTENDU les risques élevés de dommages pour les véhicules et de blessures pour les piétons en raison de la formation de ces trous;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Louis Côté;

QUE le conseil autorise la réfection de ces conduites et regards en régie par le Service des travaux publics ainsi que la réfection du pavage vis-à-vis l'excavation;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 43 500,00 \$ provenant du surplus accumulé.

8.2 Concassage de rebuts de béton de ciment et d'asphalte

Résolution no 2020-083

ATTENDU QUE la Ville possède une accumulation de béton et d'asphalte en rebut à son site reconnu par le MDDEP;

ATTENDU QUE la Ville désire faire concasser cette matière pour fins de réutilisation pour ses propres besoins en rechargement et en renforcement de ses infrastructures en sous-fondation;

ATTENDU QU'il serait souhaitable de récupérer cette matière comme étant une source renouvelable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que le conseil autorise une dépense maximale de 40 000,00 \$ pour le concassage d'environ 500 tonnes de béton et de 2 500 tonnes d'asphalte provenant du surplus cumulé.

8.3 Acceptation de soumission pour réfection des panneaux électriques et installation de variateurs de vitesse aux postes 1, 2 et 3

Résolution no 2020-084

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié pour la réfection des panneaux électriques et l'installation de variateurs de vitesse aux postes 1, 2 et 3;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

Mario Roy	49 207 \$
Réalisation Abitibi	41 968 \$

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter le plus bas soumissionnaire, soit Réalisation Abitibi, au montant de 41 968,00 \$ taxes en sus.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Résolution no 2020-085

ATTENDU QUE des travaux concernant la démarche "Municipalité amie des aînés (MADA)" doivent être réalisés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville dépose une demande afin de réaliser la démarche MADA et que celle-ci soit faite sous la coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de se joindre à la démarche territoriale;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2020-018 adoptée le 14 janvier 2020.

9.2 Désignation de la personne élue du dossier "Aînés"

Résolution no 2020-086

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest coordonnera le dossier "Aînés" et que la Ville de La Sarre doit y être représentée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre désigne Madame Renée Thiboutot à agir à titre de responsable du dossier des aînés;

QUE la présente résolution remplace la résolution no 2020-019 adoptée le 14 janvier 2020.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Résolution confirmant la mission de l'institution muséale en vigueur (Centre d'art).

Résolution no 2020-087

ATTENDU QUE la mission du Centre d'art est de diffuser et étudier le travail des créateurs en métiers d'art actuel d'ici et d'ailleurs et, d'appuyer ces derniers dans leur travail en vue d'encourager le renouvellement constant de leur pratique, de favoriser l'appropriation de leurs œuvres et de faire de l'Abitibi-Ouest un hub créatif et ce, en accueillant des artistes en résidence partout sur le territoire, en ayant recours à la médiation culturelle et en favorisant les échanges et les expérimentations;

ATTENDU QUE l'agrément des institutions muséales québécoises est délivré par le Ministère de la Culture et des Communications au nom du Gouvernement du Québec et garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Ce sceau de qualité s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, et de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre approuve et confirme la mission de l'institution muséale, le Centre d'art de La Sarre.

10.2 Dépôt au Fonds du Canada pour la présentation des arts (soutien à la programmation)

Résolution no 2020-088

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière de 40 000 \$ au Fonds du Canada pour la présentation des arts pour la programmation 2021-2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la demande de soutien au Fonds du Canada pour la présentation des arts pour la programmation 2021-2022;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme et responsable de la diffusion, Madame Marie-Luce Doré, à signer tout document relatif au dépôt de la demande pour et au nom de la Ville de La Sarre.

10.3 Approbation de la politique d'éducation du Centre d'art

Résolution no 2020-089

ATTENDU QUE le Centre d'art de La Sarre a besoin de faire reconnaître son établissement comme étant un endroit d'intérêt public de qualité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver la mission du Centre d'art ainsi que sa politique d'éducation.

10.4 Dépôt d'une demande de soutien à la programmation spécifique au Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le Centre d'art

Résolution no 2020-090

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière pour les activités de fonctionnement du Centre d'art pour 2020-2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la demande de soutien à la programmation spécifique au Conseil des arts et des lettres du Québec, pour le Centre d'art pour 2020-2021;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme et responsable de la diffusion, Madame Marie-Luce Doré, à signer tout document relatif au dépôt de la demande pour et au nom de la Ville de La Sarre.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière